



SEANCE DU BUREAU

09 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 avril, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

- Attribution des subventions aux associations
- Participation au financement des foulées de la solidarité
- Piscine Communautaire de la Tulette – Ouverture et tarifs
- Plage de la Guerlie – révision du POSS
- Piscine de La Tulette – révision du POSS
- Eté Actif et Contrat Départemental d'Animation 2025 : demande de subvention
- Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires
- Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Michèle TERRADE, Eric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Philippe BOUYAT, Manuel DESVERGNE, Sandrine PRECIGOUT, Jean Noël DUPRE, Nathalie LANDREVIE, Benoit GAGNADOUR.

1. Attribution des subventions aux associations

Del2025_043

Objet : Attribution des subventions aux associations

Il convient de vous prononcer sur l'attribution de subventions pour l'année 2025 aux associations :

- Tennis club Charente Limousine : 300€
- Les compagnons du château de Peyras : 800€

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'octroyer les subventions présentées ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

2. Participation au financement des foulées de la solidarité

Del2025_044

Objet : Participation au financement des foulées de la solidarité

La municipalité de Confolens organise chaque année, dans le cadre du festival de Confolens, une course solidaire appelée les « Foulées de la solidarité ». Pour la quatrième année consécutive, ces foulées prendront la forme d'une « Color Run », course festive et non compétitive dont les fonds seront entièrement reversés à une association caritative.

La Communauté de communes de Charente Limousine, soucieuse de contribuer à favoriser la solidarité sur son territoire, souhaite participer au financement de cette action.

Aussi, il est proposé d'abonder à hauteur de 1500€.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de valider la contribution de 1500€ pour l'organisation de la « Color Run » ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	----	--------------------	--	--------------------	--

3. Piscine Communautaire de la Tulette – Ouverture et tarifs

Del2025_045

Objet : Piscine Communautaire de la Tulette – Ouvertures et tarifs

Ouverture prévue du jeudi 1^{er} juin au 31 août 2025

Proposition de tarifs :

- Adultes 3.00 €, abonnement adulte 24.00 €
- Enfants 2.00 €, abonnement enfant 15.00 €
- Groupes (centre de loisirs, scolaires hors territoire) 1.60 €
- Groupes (centre de loisirs, scolaires du territoire) 1.00 €

Les horaires d'ouverture seront les suivants :

Du jeudi 1^{er} juin au vendredi 06 juillet

jours d'ouverture	matin	après-midi
scolaires : lundi, jeudi et vendredi	8h15 - 12h	13h45 - 16h
public : mercredi	fermé	15h - 19h30
samedi et dimanche	10h30 - 12h30	15h - 19h30

Fermeture le mardi

Du samedi 07 juillet au jeudi 31 août :

jours d'ouverture	matin	après-midi
lundi	fermé	15h - 19h30
mardi au dimanche	10h30 - 12h30	15h - 19h30

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de valider les horaires et tarifs décrits ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--

4. Plage de la Guerlie – révision du POSS

Del2025_046

Objet : Plage de la Guerlie – Révision du POSS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2221-2,
Vu le code du sport, notamment les articles L321-1 et suivants.

La plage de la Guerlie accueille des visiteurs et offre des activités. Il convient donc, dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, de réglementer l'accès, le fonctionnement de la plage de la Guerlie et d'y organiser la surveillance et les secours.

Le plan d'organisation de la surveillance et des secours fixe notamment le nombre d'agents chargés d'assurer la sécurité des baigneurs.

La baignade sera surveillée du 1er juillet 2025 au 31 août 2025. A noter que la plage sera surveillée 7 jours sur 7.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de valider le POSS de la plage de la Guerlie
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

5. Piscine de La Tulette – révision du POSS

Del2025_047

Objet : Piscine de La Tulette – révision du POSS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2221-2,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2221-2,
Vu le code du sport, notamment les articles L321-1 et suivants.

Le POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours) est un document indispensable et obligatoire pour toute ouverture d'une piscine au public.

Ce document prévoit l'organisation de l'ouverture de l'équipement, la surveillance, les consignes en cas d'accident et le personnel présent sur place

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** de valider le POSS de la piscine de la Tulette
- **Autorise** le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Voix pour	11	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--

6. Eté Actif et Contrat Départemental d'Animation 2025 : demande de subvention

Del2025_048

Objet : Eté Actif et Contrat Départemental d'Animation 2025 : demande de subvention

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes de Charente Limousine est bénéficiaire d'un contrat départemental d'animation.

Celui-ci vise à favoriser le développement des activités éducatives et de loisirs en milieu rural.

Il répond aux enjeux définis dans les orientations stratégiques départementales de développement du sport (sport pour tous avec notamment la mise en place d'écoles multisports, l'organisation de l'été actif...) et de prise en compte des enjeux du développement durable.

L'Été Actif, piloté par le Département, les communautés de communes et le tissu local, permet aux enfants et plus largement aux familles de se retrouver autour d'une centaine d'activités sportives et culturelles, le plus souvent en plein air, à faible coût.

Pour la Charente Limousine, les actions définies pour 2025 dans le cadre du projet communautaire d'animation sont :

- Eté actif et solidaire du Centre socio-culturel du Confolentais.
Subvention sollicitée au titre du CDA 2025 : 7 000 €.
- Activ'ados du Centre socio-culturel du Confolentais.
Subvention sollicitée au titre du CDA 2025 : 8 333 €.
- Eté actif et solidaire du Centre social culturel et sportif de Haute-Charente.
Subvention sollicitée au titre du CDA 2025 : 6 000 €.
- Ecole multisports du CALCCM.
Subvention sollicitée au titre du CDA 2025 : 900 €.
- Ecole multisports de l'AAEP.
Subvention sollicitée au titre du CDA 2025 : 6 225 €.

Pour permettre la mise en œuvre de ces projets, il conviendrait d'obtenir le soutien financier du Département de la Charente à hauteur de 28 458 € dans le cadre du Contrat Départemental d'Animation.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention d'un montant de 28 458 € au Département de la Charente,

- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

Voix pour	Voix contre	Abstentions

7. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Del2025_049

Objet : Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – engagement des aides versées aux propriétaires

Vu les statuts de la Communauté de communes de Charente Limousine et notamment sa compétence en matière d'habitat ;

Vu la délibération Del2023_060 du 6 avril 2023 instaurant le dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat ;

Vu la délibération Del2023_165 du 29 novembre 2023 approuvant l'extension du dispositif d'aides à tout le territoire Charente Limousine ;

Considérant la réglementation de l'Anah ;

Considérant les dossiers engagés par l'Anah ;

Pour rappel, ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide financière supplémentaire à celle de l'ANAH afin de :

- Favoriser la rénovation énergétique des logements
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
- Adapter les logements pour les personnes à mobilité réduite – maintien à domicile
- Favoriser le développement d'une offre locative sociale privée répondant aux besoins actuels et favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Il convient de vous prononcer sur l'attribution des aides pour les 34 dossiers suivants :

Nom du propriétaire	Commune	Type de travaux	Montant subventionnable	Aide CCCL
XXXXX	BENEST	prec. Énergétique	62 120,05 €	2 000,00 €
XXXXX	LE VIEUX CERIER	prec. Énergétique	56 963,55 €	2 000,00 €
XXXXX	CHABANAIS	prec. Énergétique	52 118,48 €	2 000,00 €
XXXXX	TERRES DE HAUTE CHARENTE	prec. Énergétique	48 218,69 €	2 000,00 €
XXXXX	ESSE	prec. Énergétique	14 848,77 €	2 000,00 €
XXXXX	CHAMPAGNE MOUTON	autonomie	5 251,91 €	800,00 €
XXXXX	CHAMPAGNE MOUTON	autonomie	2 441,96 €	800,00 €
XXXXX	BENEST	autonomie	11 369,04 €	800,00 €
XXXXX	CHABANAIS	autonomie	9 342,82 €	800,00 €
XXXXX	SAINT-MARY	prec. Énergétique	54 601,55 €	2 000,00 €
XXXXX	CHABANAIS	autonomie	7 968,00 €	800,00 €
XXXXX	CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	prec. Énergétique	54 401,31 €	2 000,00 €
XXXXX	ETAGNAC	prec. Énergétique	70 000,00 €	2 000,00 €
XXXXX	VIEUX-RUFFEC	autonomie	5 017,21 €	800,00 €
XXXXX	MAZEROLLES	prec. Énergétique	48 958,00 €	1 500,00 €

XXXXX	ANSAC-SUR-VIENNE	prec. Énergétique	52 588,50 €	2 000,00 €
XXXXX	BRILLAC	prec. Énergétique	59 550,39 €	2 000,00 €
XXXXX	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	prec. Énergétique	61 335,56 €	2 000,00 €
XXXXX	TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE	prec. Énergétique	63 599,12 €	2 000,00 €
XXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	prec. Énergétique	52 894,06 €	2 000,00 €
XXXXX	SAINT-LAURENT-DE-CERIS	autonomie	16 971,00 €	800,00 €
XXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	prec. Énergétique	43 427,40 €	2 000,00 €
XXXXX	PLEUVILLE	autonomie	12 710,40 €	800,00 €
XXXXX	HIESSE	prec. Énergétique	57 691,94 €	2 000,00 €
XXXXX	VIEUX-RUFFEC	autonomie	4 701,64 €	800,00 €
XXXXX	ALLOUE	prec. Énergétique	40 000,00 €	2 000,00 €
XXXXX	EXIDEUIL-SUR-VIENNE	prec. Énergétique	55 000,00 €	1 500,00 €
XXXXX	LES PINS	prec. Énergétique	38 260,66 €	2 000,00 €
XXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	prec. Énergétique	40 000,00 €	2 000,00 €
XXXXX	CHASSENON	prec. Énergétique	44 575,00 €	2 000,00 €
XXXXX	SAINT-COUTANT	prec. Énergétique	70 000,00 €	2 000,00 €
XXXXX	CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	autonomie	3 649,29 €	800,00 €
XXXXX	CHABANAIS	autonomie	9 736,00 €	800,00 €
			TOTAL	51 800,00 €

Ces sommes pourront être modifiées au vu de la participation Anah et des prestations réellement facturées dans la limite du montant prévisionnel accordé.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** d'engager la somme de 51 800 € comme décrit ci-dessus ;
- **Autorise** le président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
-----------	--	-------------	--	-------------	--

8. Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

Del2025_050

Objet : Dispositif d'intervention financière dans le cadre de l'amélioration de l'habitat – paiement des aides

VU la délibération del2024_175 relative aux dispositifs d'intervention financière – engagement des aides

A ce jour 1 dossier occupant a été réglé par l'ANAH :

- Monsieur XXXXX (ROUSSINES) – précarité énergétique – aide cccl : 1500 €

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **Accepte** de mandater la somme de 1 500 € comme décrit ci-avant ;
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers

Voix pour		Voix contre		Abstentions	
------------------	--	--------------------	--	--------------------	--